

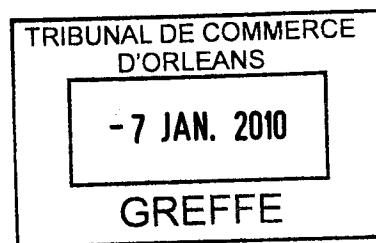
Rapport du Commissaire aux apports

*Dans le cadre des apports en nature
à réaliser par*

Monsieur Frédéric DERET

à

la SARL DERET FD



2010 A 108

SARL DERET FD

331 Ancienne Route de Chartres

45770 SARAN

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	Page 5
1.1. Présentation de l'opération	Page 5
1.2 Description et évaluation des apports	Page 5
1.3 Rémunération des apports	Page 5
2 / DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	Pages 5/6
3 / CONCLUSION	Page 6



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision du tribunal de commerce en date du 19 novembre 2009 (Ordonnance rendue par Le Vice Président- N° Rôle 2009.017191 sous le numéro de répertoire 2009-001484) sur requête de la société SARL DERET FD, concernant l'apport fait par Monsieur Frédéric DERET à la société SARL DERET FD, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L223-9 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans un contrat d'apport en date du 2 décembre 2009 relatif à l'augmentation de capital de la SARL DERET FD par apport en nature des titres sociaux détenus par Monsieur Frédéric DERET dans le capital de la société SARL PAAGE PACKAGING.

Il nous appartient :

- d'apprécier et évaluer les apports en nature des parts sociales PAAGE PACKAGING qui doivent être faits par Monsieur Frédéric DERET ;
- de ces évaluations, constatations et avis d'en dresser un rapport qui sera soumis aux associés de la société DERET FD réunis en assemblée générale extraordinaire, et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi c'est-à-dire 8 jours au moins avant la date de l'assemblée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences dans le respect du code de déontologie de la profession, selon les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC).

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle



correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport comporte trois parties :

- 1 **Présentation de l'opération et description des apports,**
- 2 **Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,**
- 3 **Conclusion.**



1 / PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation de l'opération

Monsieur Frédéric DERET, associé de la SARL PAAGE PACKAGING au capital de 90 000 €, composé de 30 parts sociales de 3 000 € de nominal, et immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 478 606 791, est propriétaire de 15 parts sociales.

L'opération consiste en l'apport en nature de la totalité des parts de la SARL PAAGE PACKAGING détenues par Frédéric DERET à la SARL DERET FD.

1.2. Description et évaluation des apports

Monsieur Frédéric DERET apporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit 15 parts sociales de la SARL PAAGE PACKAGING à la SARL DERET FD.

1.3. Rémunération des apports

En contrepartie des apports désignés ci-dessus, il sera créé et attribué :

- au profit de Monsieur Frédéric DERET : 54 660 parts sociales DERET FD de valeur nominale 10 €, représentant une valeur globale de 546 600 €, soit 28.3 % du capital après réalisation de l'apport.

2 / DILLIGENCES EFFECTUEES

S'agissant de la valeur des apports de Monsieur Frédéric DERET proposée dans le contrat d'apport annexé au présent rapport, ces diligences ont notamment consisté à :

- La prise de connaissance de la société SARL PAAGE PACKAGING, de son secteur d'activité afin de nous permettre d'apprécier le contexte économique et juridique dans lequel se situe l'opération ;

- L'examen et l'étude des comptes annuels de cette société arrêtés au 31 décembre 2008 ainsi que la situation intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2009.
- La prise de contact avec les services comptables de la société.
- L'obtention de la lettre d'affirmation établie par Madame Brouard en qualité de Gérante de la SARL PAAGE PACKAGING.

Nous nous sommes attachés à :

- contrôler la valeur des titres apportés,
- nous assurer jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- Effectué une analyse de la valeur individuelle

Conformément aux normes professionnelles, nous avons procédé à une approche directe de la valeur des apports.

3/ CONCLUSION

Aucun avantage particulier n'a été stipulé au profit des apporteurs.

Le présent rapport n'a de but que de vous permettre de formuler, sur l'opération projetée, un jugement circonstancié et objectif.

Nous estimons que la valeur des apports est sincère, objective et cohérente et que la rémunération qui en est faite n'est pas excessive au regard des documents comptables arrêtés au 31 décembre 2008 et au 31 octobre 2009.

Fait à Olivet, le 22 décembre 2009

Emmanuel PARIS

Commissaire aux apports



ANNEXES

✚ **Bilan et compte de résultat de la SARL PAAGE PACKAGING**
arrêtés au 31/12/2008 et au 31/10/2009

✚ **Contrat d'apport**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Paage Packaging Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 9 rue du Onze Novembre 45400 Fleury les Aubrais Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 4 7 8 6 0 6 7 9 1 0 0 0 2 6 Néant *

				Exercice N, clos le : <u>31122008</u>		N - 1 <u>31122007</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (I)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 833	5 500	1 333	2 931	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI						
TOTAL (II)		BJ	BK	6 833	5 500	1 333	2 931	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	380 846	34 852	345 994	303 127
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				346	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	988 177		988 177	738 378
		Autres créances (3)	BZ	CA	31 634		31 634	35 442
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	379 867		379 867	256 125
Disponibilités		CF	CG	13 998		13 998	52 461	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 794 522	34 852	1 759 670	1 385 880	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 801 355	40 352	1 761 003		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2009) Cegid ServantSoft - ETAFI



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		Paage Packaging	Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :90.000.....)	DA	90 000	90 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 000	9 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	634 429	289 184	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	360 872	345 245	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	1 094 302	733 429
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		982	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	574 810	554 485	
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 461	93 667	
	Autres dettes	EZ			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA	7 430	6 247	
	TOTAL (IV)		EB		
		EC	666 701	655 381	
		ED			
		EE	1 761 003	1 388 811	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	666 701	654 399		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: <u>Paage Packaging</u>		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 259 310	FB	71 334	FC	4 330 643	3 415 905		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	18 300	FH		FI	18 300		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 277 610	EK	71 334	EL	4 348 943	3 415 905		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	28 347			
	Autres produits (1) (11)					FQ	95	150		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 377 385	3 416 054	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 044 611	2 515 553		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(49 372)	(212 713)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	737 905	499 645		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 042	6 640		
	Salaires et traitements*					FY	69 213	62 899		
	Charges sociales (10)					FZ	24 398	22 900		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	1 598	1 997	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	34 852	28 347	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	199	1 108		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 875 446	2 926 375		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	501 939	489 679		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 012	17 723		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN	7 114			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	12 094	6 178		
Total des produits financiers (V)						GP	34 220	23 901		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 577	5 019		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	4 577			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	29 642			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	531 581			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2009) Cegid ServantSoft - ETAFI



④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>Paage Packaging</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	170 709 163 316	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 411 605 3 439 955	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 050 733 3 094 710	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	360 872 345 245	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copyright RedTitan (2009) Cegid ServantSoft - ETAFI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



SARL PAAGE PACKAGING

Mois de OCTOBRE 2009

S.A.R.L au capital de 90 000 €
réserves : 1 004 302 €
TOTAL : 1 094 302 €

COMPTE DE RESULTAT

exercice n° 5 - 01/09 - 12/09

Prestations Dlog	Parajoux	6 300	1%	56 102	2%
Ventes de m/s France		505 909	98%	3 344 616	98%
Ventes de m/s CEE & étranger		3 159	1%	4 051	0%
Refactorations diverses		0	0.00%		0.00%
CHIFFRE D'AFFAIRES		515 368	100%	3 404 769	100%
sous-traitance stockage & manutention		-19 044	-3.70%	-184 224	-5.41%
carburant & indem kms		-600	-0.12%	-6 644	-0.20%
Fournitures de bureau		-280	-0.05%	-3 544	-0.10%
Achats m/s & variation		-347 609	-67.45%	-2 227 444	-65.42%
				0	
Sous traitance bureau	IGS	-410	-0.08%	-4 820	-0.14%
Location immobilière	Bureau Bat H	-714	-0.14%	-7 140	-0.21%
Location matériels & maintenance		-385	-0.07%	-3 848	-0.11%
Entretien et réparations		-128	-0.02%	-1 278	-0.04%
Assurance		0	0.00%	0	0.00%
Autres charges externes		0	0.00%	0	0.00%
				0	
Honoraires	prov Hon juridiq	-1 137	-0.22%	-9 137	-0.27%
Frais actes & contentieux		0	0.00%	-43	0.00%
Publicité & cadeaux		0	0.00%	-11 232	-0.33%
Transports sur achats		-20 903	-4.06%	-161 903	-4.76%
Frais déplacements, missions, réceptions		-3 140	-0.61%	-37 212	-1.09%
Affranchissement & téléphone		-673	-0.13%	-4 462	-0.13%
Frais bancaires		-43	-0.01%	-1 177	-0.03%
Autres services extérieurs		0	0.00%	0	0.00%
VALEUR AJOUTÉE BRUTE		120 302	23.34%	740 633	21.75%
Taxe professionnelle		0	0.00%	0	0.00%
Organic		-819	-0.16%	-5 433	-0.16%
Autres taxes	FC + TA + IFA	-91	-0.02%	-3 761	-0.11%
Sous traitance commerciale	Dloc	-17 101	-3.32%	-170 357	-5.00%
Salaires & charges sociales		-9 586	-1.86%	-92 030	-2.70%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		92 702	17.99%	469 089	13.75%
Dotation aux amortissements		-48	-0.01%	-755	-0.02%
Amort charges à étaler		0	0.00%	0	0.00%
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 654	17.98%	468 327	13.74%
Intérêts sur emprunt		0	0.00%	0	0.00%
Escomptes obtenus / accordés		834	0.16%	5 800	0.17%
Agios de découvert		0	0.00%	-9	0.00%
Produits financiers		215	0.04%	3 638	0.11%
RESULTAT COURANT		93 703	18.18%	477 756	13.99%
Produits exceptionnels		0	0.00%	4	0.00%
Charges exceptionnelles		0	0.00%	0	0.00%
Cession immob.		0	0.00%	0	0.00%
RESULTAT NET		93 703	18.18%	477 756	13.99%

SARL PAAGE PACKAGING**BILAN SIMPLIFIE****Mois de OCTOBRE 2009**

CAPITAL		90 000
RESERVES		1 004 302
RESULTAT DE L'EXERCICE		318 523
EMPRUNT +1 AN		0
MATERIEL ET OUTILLAGE	0	
MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	2 492	
MOBILIER	1 759	
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	0	
AMORTISSEMENTS	-3 673	
	<hr/>	<hr/>
	578	1 412 825
EMPRUNT -1 AN		0
STOCK M/S	296 589	
PROV SUR STOCK		34 852
FOURNISSEURS		497 338
FOURN. FACT NON PARVENUES		63 976
FOURN. DEBITEURS	826	
CLIENTS	970 791	
CLIENTS effets à encaisser / A ETABLIR	97	
PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX I.S.	127 983	16 241
TVA ET AUTRES IMPOTS		159 237
		28 916
COMPTE COURANT		174
DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		-8 500
DIVERS CHARGES à PAYER		12 780
CHGES CONSTATEES D'AVANCE	1 193	
SICAV	678 602	
BANQUE	141 116	
CAISSE	64	
	<hr/>	<hr/>
	2 217 261	805 014
	2 217 838	2 217 838

CONTRAT D'APPORT DE TITRES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Frédéric DERET,
Né le 24 Janvier 1963 à AJACCIO (20), célibataire, de nationalité française
Demeurant 331 Ancienne Route de Chartres, 45770 SARAN.

Ci -après dénommé «L'apporteur»,

D'une part,

ET

La société DERET FD, société à responsabilité limitée au capital de 1 385 970 €, dont le siège social est sis 331 Ancienne Route de Chartres, 45770 SARAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 490 551 629, représentée par son représentant légal, Monsieur Frédéric DERET, gérant,

Ci -après dénommée « la Société Bénéficiaire »

D'autre part

PREALABLEMENT AU TRAITE D'APPORT ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

EXPOSE

Monsieur Frédéric DERET se propose d'apporter à la SARL DERET FD les titres qu'il détient dans le capital social de la société PAAGE PACKAGING.

La SARL DERET FD détiendrait ainsi une partie du capital social de cette société.

Le projet du présent contrat d'apport a été arrêté par une délibération de l'associé unique de la SARL DERET FD en date du 02 DECEMBRE 2009.

L'apport précité se traduiraient par une augmentation de capital de la SARL DERET FD.

*

PRESENTATION DE LA SOCIETE PAAGE PACKAGING

1°- Dénomination de la société : PAAGE PACKAGING



1



Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 9 Rue du 11 Novembre – 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : RCS ORLEANS 478 606 791

Objet statutaire : étude, développement et vente d'emballage industriel.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

2°- La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS depuis le 29 Août 2005.

La durée de la société a été fixée à 99 années, à compter du 17 Septembre 2004 jusqu'au 16 Septembre 2103.

3°- le capital social est fixé à 90.000 €. Il est divisé en 30 parts sociales de valeur nominale de 3000 € chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 30 et réparties comme suit :

- Frédéric DERET : 15 parts
- Christian GELEOC : 15 parts

Madame Catherine BROUARD est gérante de la société.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

APPORT DES TITRES DE LA SARL PAAGE PACKAGING

Monsieur Frédéric DERET apporte à la SARL DERET FD, sous les garanties ordinaires de fait et de droit 15 parts sociales lui appartenant de la SARL PAAGE PACKAGING.

Cet apport en nature, effectué à titre pur et simple, est exclusif de tout passif quelqu'en soit la nature.

Cet apport porte uniquement sur les titres détenus par Monsieur Frédéric DERET dans la SARL PAAGE PACKAGING à l'exclusion de tout élément tant d'actif que de passif.

Les parts sociales sont apportées avec jouissance courante.

Les dividendes susceptibles d'être distribués par la société PAAGE PACKAGING au titre de l'exercice en cours reviendront à la société bénéficiaire de l'apport, la SARL DERET FD.

Evaluation des apports :

FR

Les 15 parts sociales représentant 50 % du capital social de la SARL PAAGE PACKAGING apportées sont évaluées à la somme de 36.440,00 € la part apportée, soit au total 546 600 € pour les 15 parts apportées.

Rémunération de l'apport :

Compte tenu de la valeur de la part sociale de la SARL DERET FD qui s'élève à 10 €, le présent apport de titres sera rémunéré comme suit :

En contrepartie de l'apport de 15 parts sociales de la SARL PAAGE PACKAGING d'une valeur de 546 600 €, Monsieur Frédéric DERET recevra 54 660 parts sociales de la SARL DERET FD, créée à titre d'augmentation de capital.

RECAPITULATIF DES APPORTS :

	Nombre d'actions ou parts sociales apportées	Valeur TOTAL	SARL DERET FD Augmentation de capital par création de parts nouvelles : 3000 € la part nouvelle
SARL PAAGE PACKAGING	15	546 600€	54 660 parts nouvelles de 10 € la part
TOTAL	15	546 600 €	54 660 parts nouvelles de 10 €/augmentation de capital

VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT :

L'apport qui précède ne sera définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement d'un rapport par un commissaire aux apports comportant appréciation de la valeur dudit apport.

Il est précisé que, pour ce faire :

Monsieur Emmanuel PARIS
153 Rue de Franche Comté – 45160 OLIVET

A été nommé en qualité de commissaire aux apports par ordonnance sur requête de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce D'ORLEANS en date du 19 Novembre 2009.

La décision de l'associé portant augmentation de capital de la société par apport pur et simple constituera levée de ladite condition suspensive, sans qu'il soit besoin d'un quelconque formalisme, ni même d'une réitération du présent acte.



PROPRIETE – JOUISSANCE

La société aura la propriété et la jouissance des biens apportés à compter de la date de la délibération de l'associé unique portant augmentation de son capital suite au présent apport de titres.

Les titres nouveaux ainsi créés seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilés aux parts anciennes : ils jouiront des mêmes droits et seront soumis à toutes les dispositions statutaires et aux assemblées générales de la SARL DERET FD.

La société DERET FD se trouve, à compter de la délibération de l'associé unique portant augmentation de son capital, subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts sociales apportées de la société PAAGE PACKAGING.

CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

La société bénéficiaire du présent apport aura la propriété des titres apportés et en aura la jouissance à compter de la délibération de l'associé unique portant augmentation de capital.

Elle se trouve subrogée de plein droit dans tous les droits et obligations attachées aux titres apportés.

L'apporteur déclare :

- qu'il détient des droits de pleine propriété réguliers sur lesdits titres, ceux-ci ne faisant l'objet d'aucun litige ; il est en conformité avec toutes réglementations fiscales ou autres et il est formellement habilité à apporter lesdits titres.
- que la société PAAGE PACKAGING dont les titres sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.
- que les opérations réalisées par la société PAAGE PACKAGING depuis le début de l'exercice en cours ne sont pas de nature à affecter les évaluations des actions apportées.

Entre la date de signature du présent projet d'apport et la date de l'opération, l'apporteur continuera à gérer les titres apportés selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, il ne prendra sur les titres apportés aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera à aucune opération de vente, échange, ou transfert ou de nantissement, de quelque manière que ce soit, portant sur les titres apportés, sans l'accord préalable de la société.

La société bénéficiaire de l'apport prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre l'apporteur pour quelque cause que ce soit. Elle sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de l'apporteur qui n'entend lui donner aucune autre garantie.



L'apporteur s'engage à fournir à la société tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation et de la transmission des titres apportés et de l'accomplissement de toutes formalités.

La société se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les titres apportés et se chargera d'effectuer, en tant que de besoin, toutes les formalités et de remplir les obligations prescrites par la réglementation. Elle s'engage notamment à effectuer les formalités afférentes à l'apport, dans les meilleurs délais suivant la date de réalisation définitive de l'opération d'apport.

Dès la réalisation définitive de l'apport, la société DERET FD sera seule habilitée, aux lieu et place de l'apporteur, à effectuer toutes opérations relatives à la propriété des titres apportés ou en résultant, sauf requérir, en cas de besoin, l'assistance de l'apporteur.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du C.G.I que le présent acte exprime la valeur réelle du bien apporté.

DECLARATIONS FISCALES

S'agissant d'apports purs et simples effectués par une personne physique à une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés en cours de société à l'occasion d'une augmentation de capital, ces apports sont soumis au droit fixe de 500 € (art 810-1 du CGI).

Les parties précisent en tant que de besoin que le présent apport aura sur le plan fiscal la même date d'effet que sur le plan juridique.

En matière d'impôt sur le revenu, l'apport de titres à la société DERET FD, société soumise à l'impôt sur les sociétés, bénéficie de plein droit, s'agissant de la plus value d'apport réalisé par les personnes physiques, du régime du sursis d'imposition prévue par l'article 150-O B du Code Général des Impôts.

DECLARATIONS DIVERSES

L'apporteur déclare que les participations de la société SARL PAAGE PACKAGING faisant l'objet de l'apport ne sont grevées d'aucune inscription de privilège quelconque ou de nantissement ni ne font l'objet d'aucune saisie ou séquestre.

En outre, l'apporteur et la société déclarent chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils sont habituellement résidents au sens de la réglementation des changes,
- qu'ils ont la pleine capacité juridique d'aliéner et de disposer des parts sociales apportées sur leur simple signature,
- que les parts sociales apportées le sont en pleine propriété, libres de tout nantissement et de toutes inscriptions, à l'exception de ceux mentionnés ci – dessus,
- qu'il n'existe aucun obstacle pouvant restreindre la libre transmission des parts sociales apportées,

AA

- que la société PAAGE PACKAGING dont les parts sociales sont apportées n'a jamais été et n'est pas en état de cessation des paiements, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable,
- que les opérations réalisées par la société PAAGE PACKAGING depuis de début de l'exercice en cours ne sont pas de nature à affecter les évaluations des actions apportées.

Tous les documents juridiques concernant les biens apportés et la réalisation matérielle du transfert des titres seront remis à la société à la date de réalisation définitive de l'opération.

Le BENEFCIAIRE reconnaît avoir reçu avant ce jour :

- un exemplaire des statuts à jour de la société PAAGE PACKAGING
- un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la SARL PAAGE PACKAGING.

FRAIS

LA SARL DERET FD supportera tous les frais, droits et honoraires afférents au présent apport, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, ainsi que tous les frais et impôts qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

FORMALITES DIVERSES

La SARL DERET FD remplira dans les délais prévus les formalités légales et fera opérer toutes publications prescrites par la loi en vue d'aboutir à son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés à l'effet de rendre opposable aux tiers les présents apports de titres.

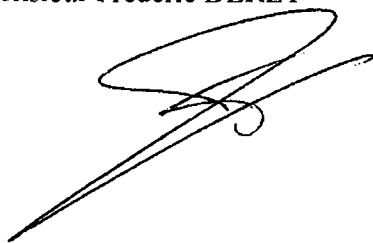
ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- pour l'apporteur : en son domicile tel qu'indiqué en tête des présentes.
- Pour la SARL : en son siège social.

FAIT A SARAN
Le 02 D2CEMBRE 2009
En 6 exemplaires

L'apporteur
Monsieur Frédéric DERET



La société Bénéficiaire
La SARL DERET FD
Monsieur Frédéric DERET

